

FLASH USD-FO – SPÉCIAL CORONAVIRUS AUDIO-RÉUNION DU 23 MARS 2020

Une 6e audio-réunion sur l'épidémie de Coronavirus s'est tenue ce jour entre la directrice générale, certains de ses collaborateurs et les représentants des personnels.

Vous trouverez ci-après le résumé de nos principaux échanges.

Ordre du jour :

- RH,
- PCA (activité SU, matériel, dédouanement, soutien aux entreprises)
- Divers

1/ POINTS RH

- un Flash infos à destination des agents sera prochainement diffusé par l'administration afin de synthétiser les différentes consignes envoyées successivement afin que tous les personnels se les approprient.
- Mise en place d'une ligne d'assistance psychologique pour les agents (n° vert) et activation des psychologues du travail sur sites (contacts en cours et initiatives locales afin de diffuser les bonnes pratiques).
- Restauration, remboursements frais de transport, nettoyage des locaux, congés fixés unilatéralement par l'employeur) : questions qui seront posées lors de l'audio-réunion de cet après-midi avec le SG.
- Port des lunettes : consignes envoyées. Initiative locale. S'en tenir au port du masque dans l'état actuel des préconisations. Précisions écrites à suivre.
- Problématique de la réservation de places de crèches : a priori, c'est une démarche locale (à vérifier auprès du SG lors de l'audio-réunion),
- Problématique de l'harmonisation des préconisations des différents médecins de prévention. Situation variable selon les sites. Difficulté identifiée à Bercy.
- Problématique du non-respect, dans quelques cas, des préconisations des médecins de prévention par une certains responsables (notamment en ce qui concerne la mise en « quatorzaine »). Politique de mise en « quatorzaine » a priori en-deçà de celle de l'Intérieur : étude en cours au cabinet du secrétaire d'État à la fonction publique.
- Chiffres des cas de contaminations en augmentation régulière. État des lieux en cours de réalisation. Dernier chiffre connu : 129 malades vendredi 20 (doublement en une journée).

FORCE OUVRIÈRE

- Problématique de la conservation de l'ex-SRB qui peut conduire certains à venir travailler, bien que malade, afin de ne pas perdre de rémunération. Étude en cours.
 - Les tableaux de bord sur le comptage des grévistes sont bien suspendus. Rappel sera fait aux DI.
 - L'instruction-cadre sur la gestion de la SU doit être déclinée.
 - CA : question à poser lors au SG. Le report devrait être possible. Problématique des congés imposés unilatéralement par l'employeur à voir avec le cabinet du secrétaire d'État.
 - Problématique du présentiel des encadrants supérieurs et intermédiaires : l'USD-FO demande l'extension du télétravail. Quid de l'obligation imposée à certains encadrants de travailler le week-end ? Quid du recensement des agents : quelle finalité ?
- ↳ fiche agent : identifier le lieu où sont les agents, leurs coordonnées. Savoir sur qui on peut compter pour décliner le PCA. S'assurer à terme de la destruction des données.
- ↳ travail le week-end : les DI vont être consultés. L'administration veut s'assurer que les agents ne sont pas esseulés. Adaptation des permanences dans le cadre d'une situation exceptionnelle.
- ↳ Pas de réponse sur le télétravail. Il nous faudra saisir officiellement l'administration.

2/ PCA

2.1 Frontières

- **Contrôles aux frontières** : Espagne, Suisse, Allemagne et Belgique. Tenir les PPF dédiés à la douane en lien avec la DCPA. Principe : seuls les points majeurs doivent être tenus de façon constante. Il s'agit donc des seuls points de la DCPA, à l'exception d'Andorre tenu par la douane. Situation évidemment évolutive. Ajustement en comité zonal avec la DCPA.
 - **Problématique du Royaume-Uni** : problématique de leur politique sanitaire. Pour l'USD-FO, il faut fermer ce point d'entrée, source de contamination potentiellement important avec l'impact prévisible sur la durée du confinement (idem s'agissant de la Suisse).
- ↳ mesure de confinement en cours, flux passagers en régression et seuls les ressortissants disposant d'un titre légitime (résident français, motif sanitaire spécifique, etc.). Même politique à l'égard des personnes en provenance des Pays-Bas.

2.2 Aéromaritime

- **DNGCD** : quid du respect du principe d'une sortie par semaine ? Principe non respecté. Refus d'embarquement, contrôles des navires dangereux
- ↳ 1 mission par semaine. Principe confirmé qui sera rappelé.
- ↳ **Sur les refus d'embarquement** : document en cours de finalisation rappelant les conditions requises pour s'assurer que l'embarquement peut être effectué.

FORCE OUVRIÈRE

↳ **Problématique des contrôles de navires dangereux** : l'administration se saisit de la question.

2.3 LCF

- **Instruction en cours de rédaction** : quels vecteurs contrôlés, quels types de contrôles privilégier, dans quelles conditions (à la fois sanitaires mais aussi au regard de la chaîne de traitement qui doit être opérationnelle pour mener à bien le contrôle) ?

↳ **Nécessité de stabiliser les directives et harmoniser les pratiques** dans toutes les ID : revendication USD-FO partagée par la DG. Revendication unanimement partagée. limiter les contrôles au strict minimum utile.

↳ **DG : avoir un cadre uniforme, protégeant les agents.** Harmonisation des approches en cours afin de lever toute ambiguïté. Une fois la note diffusée, elle sera d'application stricte. Pas de matériel requis, pas de contrôles. Définition de critères de priorisation des contrôles.

↳ **Problématique du tri postal** : inquiétudes des agents (bureaux très fréquentés, promiscuité contraire aux mesures barrières, etc.). La DG confirme la nécessité de revoir les process afin de respecter les principes de « distanciation sociale ».

2.4 MATÉRIEL

- **Recensement des stocks de matériels de contrôles et analyse des besoins** et de l'adaptation des stocks aux missions des différents (redéploiement possible dans les DR ou DI qui en auraient plus besoin). 45 j de stock de masques.

- **Précisions** : possibilité d'abonder le stock disponible (lequel ne peut être réquisitionné), compte tenu de l'augmentation des importations de masques.

- Attente d'une décision formelle quant à la présentation de la **commission d'emploi** en lieu et place de l'attestation de déplacement dérogatoire pour les personnels en fonction munis de l'autorisation de leur hiérarchie.

2.5 SOUTIEN AUX ENTREPRISES

- **Problématique de la dette douanière** : nécessité d'instruction aux RI (parallèlement aux mesures sur les dettes fiscales et sociales). La DG s'est saisie de la question afin de préciser les champs des facilités pouvant être accordées au cas par cas afin d'en informer, a priori d'ici demain (24 03), les RI dont le champ de la responsabilité sera également précisé.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS : 24 mars 2020 à 15 h.